

RESEAU BRESIL-QUEBEC

BRESIL: les droits humains, les investissements, les amérindiens, tel a été le thème approfondi par une trentaine de personnes le 27 avril dernier. La dynamique de la journée fut enrichie non seulement par la qualité et la continuité de la réflexion avec l'an dernier de la part des personnes ressources, mais grâce aussi à l'expérience vécue cette année par plusieurs des personnes présentes au sein du Réseau. Les exposés ont porté sur la conjoncture actuelle au Brésil, la situation des autochtones au Canada et au Québec, ainsi que l'évolution des investissements canadiens au Brésil en relation avec les amérindiens et l'émergence de la question écologique. Nous dégagerons quelques éléments des différents exposés pour terminer avec les conclusions de la journée.

Dans sa présentation sur la situation économique et politique au Brésil depuis un an, monsieur Chester Gabriel fit ressortir les points suivants. Le 15 mars 1990, Fernando Collar de Mello, populiste de droite, assume la présidence avec un style autoritaire. Il commence son programme libéral pour un "Brésil nouveau" avec le lancement d'un plan choc pour arrêter l'inflation et redresser l'économie. En voici quelques éléments:

PLAN COLLAR I :

- gel de tous les comptes bancaires avec plus de 1 500 \$ pour 18 mois (septembre 91) (80 % de l'argent liquide du pays, 30 % du PNB);
- défense de retirer plus de 1 000 \$;
- circulation d'une nouvelle monnaie - cruzeiro - avec 10.7 % de dévaluation;
- gel des prix et des salaires;
- réduction de la "machine" de l'Etat et privatisation des compagnies de l'Etat;
- promesse d'éliminer 350,000 postes des services blics, 22 %.

Après l'échec du Plan Collar I, le Président annonce le 31 janvier 1991 **Plan Collar II**. Celui-ci comporte de nouveau le gel des prix. Il propose que le gouvernement ajuste les prix pour les biens et services publics : 46.7 % pour l'essence, 71 % pour la poste, 59.5 % pour l'électricité. Le Congrès n'accepte pas toutes les "mesures provisoires". Le salaire minimum est fixé à 77 \$ US. Le plan n'a de crédibilité pour personne: les gens l'appellent le plan "SCUD", il dérange beaucoup mais il a très peu d'efficacité. Le Congrès trouve le président abusif dans son emploi des "**mesures provisoires**": 148 durant sa première année. Le congrès limite alors les pouvoirs spéciaux du président par une loi (415-13 de

majorité). Le président termine donc sa première année avec peu de résultats et peu de popularité.

Selon le rapport de la Banque Mondiale de 1990, le nombre de personnes pauvres au Brésil, (le revenu per capita par année est de 370 \$ US seulement) est passé de 23,1 millions en 1980 à 33,2 millions en 1987, soit une augmentation de 43,48 %. Le Brésil est le troisième pays au monde pour sa mauvaise distribution des revenus. Le rapport du IBGE, Brésil, de 1989, montre qu'avec le processus inflationniste de l'année passée, la distribution des revenus est pire encore. Voici quelques exemples :

- les 50 % plus pauvres qui avaient 4,5 % du revenu national en 1981, avaient seulement 3,5 % en 1989;
- les 10 % plus riches qui avaient 46,5 % en 1981 ont vu leur pouvoir augmenter à 53, 2 % en 1989;
- le "nordeste" continue d'être la région la plus pauvre selon tous les indices;
- 23,9 millions de personnes, âgées de moins de 17 ans travaillent; 900,000 familles sont soutenues par des jeunes entre 10 et 17 ans;
- la concentration de la terre continue : 88,500 "latifundios" propriétaires terriens (plus de 1000 hectares) possèdent 57 % de la terre enregistrée; les 3.3 millions "minifunios" (moins de 100 hectares) occupent 14.6 % de la terre enregistrée;
- la violence continue, 64 travailleuses et travailleurs ruraux tués en 1990.

Un gouvernement sans direction, sans crédibilité, dénoncé tant par les syndicats que par les entrepreneurs, une inflation qui monte, une récession profonde, la violence dans les villes et dans les zones rurales, le manque de confiance de la part du peuple dans le processus politique : telle est la situation explosive qui caractérise le Brésil de 1991.

A la fin du deuxième exposé, sur la situation des autochtones au Canada et au Québec, madame Denise Caron concluait avec des extraits d'une déclaration du Comité spécial de l'Association du Barreau canadien :

"Les enjeux mis en cause par les revendications autochtones sont considérables. Ils représentent d'autres façons de gérer le territoire et de concevoir les juridictions des gouvernements. La cause portée devant les tribunaux par les CRIS contre Hydro-Québec pour s'opposer aux nouveaux méga-projets électriques risque de devenir un des dossiers les plus complexes et importants des années à venir qui se fonde sur le droit des autochtones, mais aussi sur des considérations écologiques et économiques importantes. Le comité spécial du Barreau canadien conclut son rapport en

disant: "On ne saurait trop insister sur l'importance de trouver une solution aux nombreux problèmes autochtones qui restent à régler au Canada. Le bilan du point de vue juridique est nettement favorable à la position des peuples autochtones. Ils n'ont certes pas raison dans tous les cas, mais la somme des injustices qu'ils ont souffert et celles qu'ils continuent de subir rend les besoins de redressement encore plus convaincants"¹.

Quant à la présence canadienne au Brésil et ses rapports avec les amérindiens et l'environnement, monsieur Gilio Brunelli faisait remarquer qu'il n'y avait pas eu d'investissements canadiens significatifs au Brésil au cours de la dernière année. Mais il prévoit qu'ils vont se développer car le libre-échange élargi à trois, Canada-Etats-Unis-Mexique, Bush aurait l'intention de l'étendre aux Amériques: le Brésil serait alors le prochain partenaire recommandé par le Canada. Le Brésil, avec ses 150 millions d'habitants, représente le plus grand marché d'Amérique Latine.

Chez Alcan et Brascan, deux compagnies canadiennes présentes au Brésil, les travailleurs brésiliens sont mieux traités que par les compagnies brésiliennes. Quand le gouvernement attribue un nouveau territoire d'exploitation à une compagnie, il lui assure que ces terres n'appartiennent pas à des Amérindiens. Mais bien des tribus indigènes ne sont pas recensées sur les listes de la FUNAI (organisme du gouvernement pour les Amérindiens). Alors, parce qu'elles n'ont pas d'existence juridique, leurs territoires ne sont pas reconnus et donc elles ne sont pas respectées dans leurs droits. De plus, il est à noter que plusieurs compagnies font faire leur exploitation par des compagnies sous-traitantes et ainsi, elles n'ont pas à répondre des différentes violations aux droits humains ou à l'environnement réalisées sur ces territoires.

Des 200,000 amérindiens reconnus au Brésil, près des deux tiers sont de l'Amazonie. Il y a 30 groupes qui travaillent pour les droits des amérindiens, dont les plus connus sont le CIMI de l'église catholique et le CEDI, un organisme oecuménique. Ils travaillent pour que la Constitution reconnaisse les droits des Indiens. Un fait à noter : aucune tribu n'est au même endroit où elle était il y a 300 ans. La Constitution reconnaît aux Indiens le droit à la terre, mais pas le droit au sous-sol. La question amérindienne perd de l'importance en regard de la montée de la préoccupation de l'environnement.

En 1992, à Rio de Janeiro, se tiendra la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED). Plus de 22,000 personnes sont attendues à cet événement, dont le Canada est co-organisateur avec le Brésil. De fait, la question de l'environnement prendra plus d'importance que le développement à cette rencontre. Dans ce contexte, l'Alliance des peuples de

¹ Maîtres, septembre 1990, p. 18

la "floresta" sera à suivre. Il faut aussi prendre conscience que la façon de faire des organisateurs de cette Conférence n'aide pas la cause populaire car leur intérêt majeur c'est la ratification de 4 traités qui portent principalement sur le commerce du bois tropical, les pluies acides, l'effet de déboisement sur la couche d'ozone.

A la fin de la journée nous avons dégagé les points de convergence et de divergence entre le Québec et le Brésil et quelques actions concrètes.

Les convergences que nous avons signalées sont: l'écart grandissant entre les riches et les pauvres, la méconnaissance des Amérindiens, des pauvres, une augmentation dans l'organisation de groupes populaires qui fournissent l'occasion de développer une conscience politique et un potentiel pour faire des alliances.

Parmi les divergences, nous avons constaté que face à un problème, au Québec, nous avons une mentalité individualiste, alors qu'au Brésil, il y a davantage un esprit solidaire: <Ensemble qu'est-ce qu'on peut faire?> Il y a plus de sécurité sociale au Québec. La liberté d'expression est plus grande ici. Par contre, l'Eglise du Brésil nous apparaît plus vivante grâce au CEBs et à l'intégration VIE-FOI.

Nous constatons que nous devons développer, comme religieux et religieuses (28.000 au Québec), une conscience plus politique, nous informer sur ces sujets et faire des alliances. En ce qui regarde la Conférence des Nations Unies au Brésil en 1992, suivre de près les informations, favoriser une participation intéressante des ONGs du Québec, prendre contact avec la Conférence des Evêques Canadiens afin que leur délégué à cette rencontre soit un évêque ayant déjà des contacts avec le Brésil, si possible, et des préoccupations en regard de l'environnement et du développement. En dernier lieu, nous avons décidé d'envoyer une lettre de félicitations à Task Force, organisme oecuménique canadien, pour son magnifique travail pour la défense des droits humains et sa précieuse collaboration.

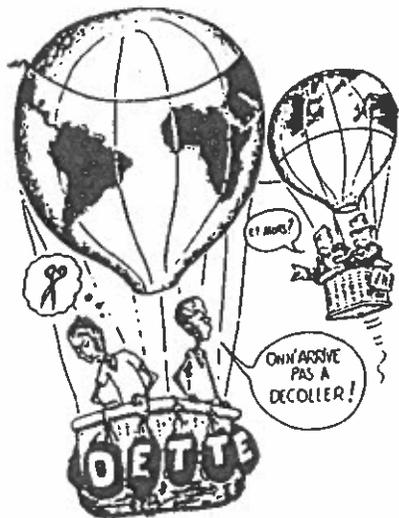
L'EMPIRE,

FAUT QUE CA CRAQUE...

J'ME DEMARQUE!

ROMERO 1991

Nous reproduisons ici quelques extraits du cahier d'animation de la marche-célébration Romero 91 du 24 mars 1991 et des textes qui ont été utilisés lors de la marche. Cet événement est organisé par la Coalition Oscar Romero, dont fait partie l'Entraide missionnaire.



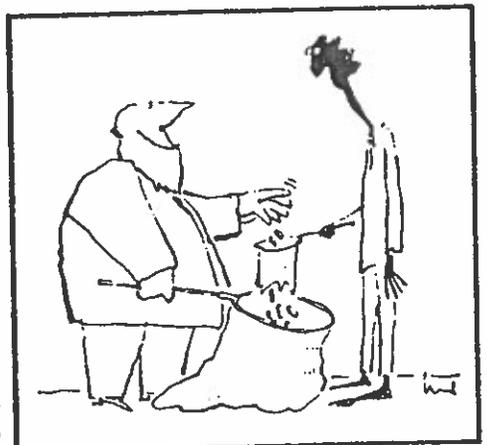
Le Sud finance le Nord

La crise de la dette du Tiers-monde éclate au grand jour en 1982 lorsque le Mexique annonce qu'il ne peut plus remplir ses engagements de remboursements à ses créanciers étrangers. A ce moment, la dette extérieure des pays en développement s'élève à environ 600 milliards \$. Huit ans plus tard cette dette a plus que doublé: 1 320 milliards \$! Pourtant, entre 1982 et 1988, les pays du Sud ont versé, en remboursement de capital et intérêts, 830 milliards \$ aux pays du Nord. Ces remboursements, loin de réduire la dette, semblent avoir eu le résultat contraire!

Les grandes banques et institutions du Nord se sortent plutôt bien de la crise. Les populations du Tiers-monde s'y enfoncent! Les nombreuses solutions et plans mis en oeuvre depuis 1982 ont visé d'abord à protéger le système financier international et à assurer que les pays débiteurs continuent à rembourser.

En 1988, les pays du Sud ont reçu 50 milliards\$ en aide au développement. Mais, la même année, le paiement, du Sud au Nord, pour les intérêts sur la dette extérieure s'est élevé à plus de 100 milliards \$.

(Source: S'affranchir de la dette pour le développement, Colloque international sur la dette extérieure des pays du Tiers-monde, octobre 1990.)



ROMERO '91

L'Empire,
faut que ça craque...
J'me démarque!

Marche - célébration Romero '91
le dimanche 24 mars
La célébration débutera à 19 heures
à l'église du Gesù. La marche suivra.
1202 rue Bligny à Montréal (Métro Place des Arts)
Pour renseignements: Coalition Romero, tél. : (514) 367-2541